



# Ma commune m'informe

Jeudi 7 juillet 2005 - N°217

Site de Chimay : [www.ville-de-chimay.be](http://www.ville-de-chimay.be)

E-mail : [fabien.bachelart@publilink.be](mailto:fabien.bachelart@publilink.be)



CHIMAY

CHIMAY

## Le 10 juillet 2005 : 5<sup>ème</sup> Foire Franche des Produits du Terroir et de l'Artisanat

Celle-ci sera organisée dans le cadre de la fête de la Principauté, par la Jurade Princièrre de Chimay et se déroulera de 10h00 à 19h00 sur la place Léopold et sur la place des Ormeaux à Chimay.

Un espace « Place du Tertre » sera spécialement réservé aux peintres et aquarellistes, portraitistes etc.... à l'Athénée Royal de Chimay.

Tout au long de la journée de nombreuses animations musicales seront prévues ainsi qu'un espace Horeca.

Association Sportive CHIMAY-VIRELLES  
-Comité des Jeunes

### STAGE DE FOOTBALL

Pour enfants de 6 à 10 ans

Les lundi 22, mardi 23, jeudi 25, vendredi 26 août 205 de 10h00 à 12h00

Le mercredi 24 août : entraînement de 16h00 à 17h00 avec les équipes du club

Reprise des entraînements : 17 août 2005.

Au terrain de Chimay (Hôpital)

Inscriptions : Nanni Dominique : 0479/32 04 60 ou 060/21.22.49

## JEU DE BOULES A SAINT-REMY

Le samedi 9 juillet en triplète mixte et le dimanche 10 juillet en doublette (équipe formée) se déroulera le jeu de boules (en bois uniquement) de l'U.S. SAINT-REMY.

Inscription : 5,00 € par joueur à partir de 13 h 30 à la buvette  
Tirage à 14 h 30 - Prix : 300 € par jour - Petite restauration sur place -

Bienvenue à tous !

## Invalides de guerre

La permanence des invalides de guerre sera supprimée le 22 juillet.

Dans le cadre du Plan de Prévention de Proximité, la Ville de Chimay recrute **un(e) éducateur – éducatrice de rue niveau A2 minimum – mi-temps.**

Expérience de terrain demandée. Horaire flexible et véhicule personnel nécessaire.

Début du contrat : septembre 2005.

Lettre de motivation, Curriculum Vitae et certificat de bonnes vies et mœurs mod. 2 à adresser, avant le 1<sup>er</sup> août 2005, à Monsieur le Bourgmestre de Chimay, Grand-Place 13 à 6460 Chimay.

## Avis important à la population (Rappel)

Chers concitoyens,

Les conditions climatiques actuelles nous imposent de restreindre par tous les moyens la consommation d'eau.

Nous demandons avec insistance à chacun(e) d'entre vous d'éviter :

l'arrosage des pelouses et des jardins et le lavage des voitures.

Je pense que tous, nous devons accepter ces restrictions. Il s'agit d'un devoir civique.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre collaboration, nous vous prions de croire, chers concitoyens, en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

\*\*\*\*\*

## « Vague de chaleur »

Il est conseillé aux personnes âgées et isolées de prendre des précautions pendant cette période critique...

La 1<sup>ère</sup> étant de bien s'hydrater. En cas de besoin pour votre approvisionnement en eau, vous pouvez faire appel aux services du CPAS tél. : 060/21.89.30

Avis important aux propriétaires qui mettent une parcelle de terrain à la disposition de camps de jeunes durant les vacances.

Les propriétaires concernés doivent en informer obligatoirement le Collège des Bourgmestre et Echevins à l'aide du modèle de document ci-après :

Nom du groupement :

Responsable du camps : nom – prénom – adresse personnelle – tél.

Nombre de participants :

Dates de début et de fin de l'occupation

Situation précise du terrain (plan de situation à fournir avec la voie d'accès la plus rapide)

Nom – adresse – tél. et signature du propriétaire.

Ces renseignements seront portés à la connaissance de la Police et des services d'intervention.

Nous signalons aux propriétaires qui n'auraient pas donné suite à cet avis, que leur responsabilité serait engagée en cas d'accidents ou d'incidents qui viendraient à se produire sur leur parcelle durant la période considérée.

Pour ce qui est de l'évacuation des déchets, il incombe aux occupants d'acquiescer des sacs de la Ville.

Merci de votre collaboration.

Il est demandé aux riverains de la Grand-Place, Place du Chapitre et Grand-Rue de ne pas stationner leurs véhicules depuis le samedi 09 juillet 20h au dimanche 24h afin de permettre le bon déroulement de la FETE de la PRINCIPAUTE qui aura lieu le dimanche matin dès 8h00. Merci de votre compréhension.

L'Echevin de l'Information,  
Marcel ROYNET

Le Bourgmestre,  
Denis DANVOYE